

Lourdes, le 11 octobre 2022

Lourdes (65)

Lourdes, lauréate de l'appel à projet AVELO 2

Lourdes fait partie des 192 lauréats du programme AVELO 2 dont l'ADEME vient de dévoiler les résultats.

Le projet de la Ville s'inscrit dans une réflexion globale du projet de territoire "Lourdes, Coeur des Pyrénées" qui vise à repenser et transformer Lourdes, notamment sur le plan de sa circulation et des mobilités.

Le programme AVELO 2 découle du nouveau plan vélo du Gouvernement qui a fixé pour objectif de tripler d'ici 2024 la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien. Afin d'accompagner les territoires dans cette transition vers une mobilité quotidienne plus active, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME* ont lancé le programme « CEE AVELO 2 », doté de 25 M€ pour accompagner 400 territoires peu et moyennement denses dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Les actions du projet "Lourdes à vélo"

La marque « Lourdes, Coeur des Pyrénées » a pour objectif de faire de la Ville de Lourdes une ville durable, résiliente et attractive. Parmi les actions inscrites dans le Plan Avenir Lourdes, le développement des mobilités douces et de l'utilisation du vélo fait partie des actions prioritaires qui se traduit aujourd'hui dans l'opération Lourdes à vélo. Pour répondre à cette ambition nécessitant un développement fort de ce mode de transport sur tout le territoire, la ville a candidaté à l'appel à projet AVELO2 pour cofinancer et mettre en œuvre un ensemble d'actions sur 2 ans :

- l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités actives pour déterminer le maillage cyclable cohérent et les aménagements à réaliser pour proposer un espace urbain et une circulation apaisés,
- la mise en place de services et d'actions spécifiques favorisant la pratique du vélo,
- un plan de communication et d'animations pour garantir l'appropriation de cette politique.

Comme les 248 premiers lauréats (AVELO 1), dont fait partie la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, les 192 lauréats de ce second relevé du programme AVELO 2 dont fait partie Lourdes seront accompagnés techniquement par l'ADEME et le Cerema**.

Ils bénéficieront d'un accompagnement financier du dispositif CEE*** et de l'ADEME.

La démarche de la Ville de Lourdes est menée en complémentarité avec ce que porte la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, lauréate d'AVELO 1.

Lourdes et les mobilités douces

La question de la mobilité à Lourdes est très présente. La réponse aux enjeux de mobilité nécessite de prendre en compte des spécificités locales, notamment une topographie qui ne rend pas aisée la liaison ouest-est à vélo ; des rues étroites et une circulation automobile importante ; une ville touristique avec de nombreux bus et autocars en centre-ville.

Ainsi, on constate qu'aujourd'hui, la part modale du vélo sur la ville est encore très faible : 1.7 %. Une première phase d'aménagements en faveur du vélo a déjà été mise en œuvre avec l'élargissement de voies cyclables stratégiques existantes, l'installation des vélos électriques en location par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. La Ville est inscrite également dans le schéma cyclable de la CATLP et est traversée par deux axes majeurs :

- La véloroute V81, itinéraire d'envergure nationale sur la véloroute reliant l'Océan Atlantique à la mer Méditerranée ;
- La Voie Verte des Gaves de Lourdes à Pierrefitte-Nestalas : 18 km en site propre, labellisée Tourisme et Handicap.

Lourdes à vélo : des enjeux aux objectifs

- **Santé publique.** Favoriser les déplacements actifs et durables : l'objectif est de sensibiliser le public aux pratiques du vélo et des modes actifs, de lever les freins qui rendent aujourd'hui l'usage de l'automobile systématique et de sécuriser et de rendre confortable l'utilisation du vélo.
- **Environnement.** Proposer un espace urbain apaisé : l'ambition est de réduire la place laissée à la voiture, de réduire la pollution sonore, visuelle et atmosphérique mais également d'améliorer le cadre de vie des habitants et usagers.
- **Limitation des déplacements carbonés.** Économiser les ressources : dans un contexte de changement climatique et de tensions sur ressources énergétiques, la limitation des déplacements carbonés est une nécessité économique, sociale et politique.
- **Mobilité durable et accessibilité.** Faire de Lourdes une ville exemplaire en termes de mobilités durables, la ville résiliente et durable doit faire transparaître son innovation en termes de déplacements propres. Lourdes, ville moyenne, s'engage activement dans la mise en place de sa politique de mobilité durable et d'accessibilité pour tous.

Notes

* **L'ADEME**, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

** **Le Cerema**, est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

*** **CEE**. Certificats d'économie d'énergie. Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie.